

CALCUL DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ÉTALÉ — PERSONNES DÉCÉDÉES

Utilisez ce formulaire si vous êtes le représentant légal d'une personne décédée qui avait, à la fin de l'année du décès, un montant d'étalement accumulé au sens du paragraphe 110.4(8) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Remplissez ce formulaire et le formulaire T581, *Crédit d'impôt pour étalement du revenu — 1996*, pour calculer le crédit d'impôt pour étalement du revenu.

Annexez un exemplaire de ce formulaire à la déclaration de revenus finale de la personne décédée. Lisez le guide d'impôt intitulé *Déclarations de revenus des personnes décédées* pour connaître la date limite de production.

Étape 1 – Montant d'étalement accumulé à la fin de l'année du décès _____

Montant d'étalement accumulé à la fin de l'année avant l'année du décès		1
Toute partie de la ligne 1 ajoutée au revenu imposable pour l'année du décès (ligne 7 du formulaire T581)	-	2
Ligne 1 moins ligne 2	=	3

Montant d'étalement accumulé à la fin de l'année du décès

Étape 2 – Revenu imposable révisé _____

	1995	1994	1993	
Revenu imposable établi				4
Ajoutez à chaque année : 1/3 de la ligne 3 ...	+	+	+	5
Revenu imposable révisé	=	=	=	6

Étape 3 – Impôt fédéral net sur le revenu imposable pour chaque année _____

Pour calculer l'impôt fédéral dans cette section, utilisez l'annexe 1 de la déclaration de revenus *Générale* pour l'année appropriée.

	1995	1994	1993	
Revenu imposable révisé selon la ligne 6 ...				
Total de l'impôt fédéral sur le revenu imposable révisé				
Total des crédits d'impôt non remboursables ..	-	-	-	
Impôt fédéral net sur le revenu imposable révisé	=	+	+	=
Revenu imposable établi selon la ligne 4 ...				
Total de l'impôt fédéral sur le revenu imposable établi				
Total des crédits d'impôt non remboursables ..	-	-	-	
Impôt fédéral net sur le revenu imposable établi	=	+	+	=
Ligne 7 moins ligne 8				9

Étape 4 – Impôt fédéral net à la fin de l'année du décès _____

Impôt fédéral avant la surtaxe fédérale des particuliers selon la ligne 417 de la déclaration de revenus finale		10
Montant de la ligne 9 *	+	11
Ligne 10 plus ligne 11	=	12
Surtaxe fédérale des particuliers		
Utilisez l'annexe 1 et ajoutez à la ligne 31, le montant de la ligne 9 ci-dessus. Inscrivez le résultat ici	+	13
Ligne 12 plus ligne 13 : inscrivez le résultat à la ligne 420 de la déclaration	=	14

* Si la personne décédée était un **résident réputé du Canada**, augmentez le montant de la ligne 9 de 52 %.

Abattement du Québec remboursable _____

Si la personne décédée était un résident du Québec, faites le calcul ci-dessous et ajoutez le résultat au montant de la ligne 440 de la déclaration.

Montant de la ligne 9		X	16,5 %		
-----------------------------	--	----------	--------	--	--

Étape 5 – Impôt provincial ou territorial à payer à la fin de l'année du décès _____

Taux de l'impôt provincial et territorial					
Terre-Neuve	69 %	Ontario	56 %	Colombie-Britannique	52 %
Île-du-Prince-Édouard	59,5 %	Manitoba	52 %	Territoire du Yukon	50 %
Nouvelle-Écosse	59,5 %	Saskatchewan	50 %	Territoires du Nord-Ouest	45 %
Nouveau-Brunswick	64 %	Alberta	45,5 %		

À l'aide du tableau ci-dessus, déterminez le taux de l'impôt de la province ou du territoire de résidence à la date du décès et faites le calcul ci-dessous.

Montant de la ligne 9		15
Taux de l'impôt de la province ou du territoire de résidence à la date du décès	X	%
Ligne 15 multipliée par le pourcentage de la ligne 16	=	17
Calculez l'impôt provincial ou territorial à payer au verso de ce formulaire et inscrivez le résultat ici	+	18
Ligne 17 plus ligne 18 : inscrivez le résultat à la ligne 428 de la déclaration de revenus finale	=	19

Étape 5 – Impôt provincial ou territorial à payer à la fin de l'année du décès (suite)

Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest

Utilisez le formulaire T1C ou T1C-TC approprié pour calculer l'impôt provincial ou territorial à payer.
Inscrivez le résultat à la ligne 18 au recto de ce formulaire.

Terre-Neuve

Impôt de base sur le revenu de Terre-Neuve (69 % du montant de la ligne 26 de l'annexe 1)					20
Ligne 17 plus ligne 20 : inscrivez le résultat ici					
Ligne 16 du formulaire T581	-		=		21
Surtaxe de Terre-Neuve : (ligne 21		moins 7 900 \$)	X 10 %	+	22
Impôt sur le revenu de Terre-Neuve rajusté : ligne 20 plus ligne 22	=				23
Crédit provincial pour impôt étranger selon le formulaire T2036	-				24
Impôt de Terre-Neuve (ligne 23 moins ligne 24) : inscrivez le résultat à la ligne 18 au recto de ce formulaire	=				25

Île-du-Prince-Édouard

Impôt de base sur le revenu de l'Île-du-Prince-Édouard (59,5 % du montant de la ligne 26 de l'annexe 1)					26
Ligne 17 plus ligne 26 : inscrivez le résultat ici					
Ligne 16 du formulaire T581	-		=		27
Surtaxe de l'Île-du-Prince-Édouard : (ligne 27		moins 12 500 \$)	X 10 %	+	28
Impôt sur le revenu de l'Île-du-Prince-Édouard rajusté : ligne 26 plus ligne 28	=				29
Crédit provincial pour impôt étranger selon le formulaire T2036	-				30
Impôt de l'Île-du-Prince-Édouard (ligne 29 moins ligne 30) : inscrivez le résultat à la ligne 18 au recto de ce formulaire	=				31

Nouvelle-Écosse

Impôt de base sur le revenu de la Nouvelle-Écosse (59,5 % du montant de la ligne 26 de l'annexe 1)					32
Ligne 17 plus ligne 32 : inscrivez le résultat ici					
Ligne 16 du formulaire T581	-		=		33
Surtaxe de la Nouvelle-Écosse : (ligne 33		moins 10 000 \$)	X 10 %	+	34
Impôt sur le revenu de la N.-É. rajusté (ligne 32 plus ligne 34) : utilisez ce montant à la ligne 4 du formulaire T1C(N.-É.)TC	=				35

Utilisez le formulaire T1C(N.-É.)TC pour calculer l'impôt de la N.-É. et inscrivez le résultat à la ligne 18 au recto de ce formulaire.

Nouveau-Brunswick

Impôt de base sur le revenu du Nouveau-Brunswick (64 % du montant de la ligne 26 de l'annexe 1)					36
Ligne 17 plus ligne 36 : inscrivez le résultat ici					
Ligne 16 du formulaire T581	-		=		37
Surtaxe du Nouveau-Brunswick : (ligne 37		moins 13 500 \$)	X 8 %	+	38
Impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick rajusté : ligne 36 plus ligne 38	=				39
Crédit provincial pour impôt étranger selon le formulaire T2036	-				40
Impôt du Nouveau-Brunswick (ligne 39 moins ligne 40) : inscrivez le résultat à la ligne 18 au recto de ce formulaire	=				41

Ontario

Impôt de base sur le revenu de l'Ontario (56 % du montant de la ligne 26 de l'annexe 1)					42
Ligne 17 plus ligne 42 : inscrivez le résultat ici					
Ligne 16 du formulaire T581	-		=		43
Impôt équitable pour soins de santé de l'Ontario :					
(ligne 43		moins 5 310 \$)	X 20 %	+	44
(ligne 43		moins 7 635 \$)	X 13 %	+	45
Impôt de l'Ontario rajusté (ligne 42 plus les lignes 44 et 45) : utilisez ce montant à la ligne 6 du formulaire T1C(ONT.)TC	=				46

Utilisez le formulaire T1C(ONT.)TC pour calculer l'impôt de l'Ontario et inscrivez le résultat à la ligne 18 au recto de ce formulaire.

Colombie-Britannique

Impôt de base sur le revenu de la Colombie-Britannique (52 % du montant de la ligne 26 de l'annexe 1)					47
Crédit provincial pour impôt étranger selon le formulaire T2036	-				48
Impôt sur le revenu de la C.-B. rajusté (ligne 47 moins ligne 48) : utilisez ce montant à la ligne 4 du formulaire T1C(C.-B.)TC	=				49
Ligne 17 plus ligne 49 : inscrivez le résultat ici					
Ligne 16 du formulaire T581	-		=		50
Surtaxe de la Colombie-Britannique : (ligne 50		moins 5 300 \$)	X 30 %		51
(ligne 50		moins 8 915 \$)	X 21,5 %	+	52
Ligne 51 plus ligne 52 : inscrivez ce montant à la ligne 7 du formulaire T1C(C.-B.)TC	=				53

Utilisez le formulaire T1C(C.-B.)TC pour calculer l'impôt de la C.-B. et inscrivez le résultat à la ligne 18 au recto de ce formulaire.

Territoire du Yukon

Impôt de base sur le revenu du Territoire du Yukon (50 % du montant de la ligne 26 de l'annexe 1)					54
Ligne 17 plus ligne 54 : inscrivez le résultat ici					
Ligne 16 du formulaire T581	-		=		55
Surtaxe du Territoire du Yukon : (ligne 55		moins 6 000 \$)	X 5 %	+	56
Impôt sur le revenu du Yukon rajusté : ligne 54 plus ligne 56	=				57
Crédit territorial pour impôt étranger selon le formulaire T2036	-				58
Impôt du Territoire du Yukon (ligne 57 moins ligne 58) : inscrivez le résultat à la ligne 18 au recto de ce formulaire	=				59